

M. Daniel McIvor (Fort-William): Je suis à la Chambre depuis peu de temps, mais ces moments semblent s'être écoulés fort rapidement. Je n'ai jamais été déçu par les ministres des Affaires des anciens combattants ni par les mesures législatives qu'ils ont présentées. L'opposition fait du beau travail à l'heure actuelle en essayant de signaler les faiblesses du projet de résolution, mais j'admets que leur tâche n'est pas facile.

J'aimerais à poser une question au ministre, à laquelle il pourra répondre en mettant fin au débat. Le projet de résolution renferme les mots suivants:

...ainsi que de toute autre mesure législative relative aux Affaires des anciens combattants qui peuvent être renvoyée, à l'occasion, audit comité.

Voici la question que je veux poser au ministre: tout membre du comité ne peut-il pas se lever pour demander qu'un ex-militaire de la première guerre obtienne à 60 ans sa pension de vieillesse sans évaluation des ressources? Peut-il poser cette question et toute autre question? Le projet de résolution à l'étude revêt une portée aussi vaste que le permet la langue anglaise, et le comité peut poser toute question. En quoi consiste la besogne du comité? Pourquoi l'a-t-on établi? Que les membres s'acquittent de leur besogne et posent ces questions au ministre, et je crois que nous aurons des mesures législatives dont les anciens combattants du pays seront fiers.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, les anciens combattants et les associations d'anciens combattants ont bien accueilli, j'en suis sûr, l'avis que le Gouvernement insérait au *Feuilleton* il y a quelque temps et qui annonçait la constitution d'un comité appelé à étudier la législation se rapportant aux ex-militaires. Certaines mesures ont été déferées, pour fin d'étude, à ce comité. Sont du nombre la loi sur les indemnités de service de guerre, un bill touchant les prestations à verser aux membres des forces canadiennes et une ou deux autres mesures. Les anciens combattants et leurs associations apprécient à leur juste valeur la législation qui a été adoptée au cours des ans et qui leur a valu, assurément, de nombreux avantages. Cela admis, il reste que nos ex-militaires sont loin d'être satisfaits de la législation qui figure actuellement à nos recueils de lois.

J'ai discuté cette question avec un certain nombre de dirigeants de la Légion dans divers secteurs de ma circonscription. Ils m'ont fait part de diverses mesures qu'ils voudraient nous voir adopter et de certaines autres dont ils souhaitent que nous entreprenions l'étude. Ils comprennent difficilement le refus du Gouvernement de nommer un comité permanent

des affaires des anciens combattants, étant donné qu'il n'échappe à personne que ces problèmes existent et existeront, vraisemblablement, pendant longtemps encore.

L'opinion générale est qu'un tel comité pourrait étudier ces problèmes à mesure qu'ils se présentent. Nos ex-militaires seront loin d'être satisfaits des attributions du comité actuellement envisagé. Peut-être ne puis-je saisir exactement quelles seront les attributions du comité; mais il me semble que certains députés qui ont pris la parole cet après-midi ont prétendu que les attributions prévues sont suffisantes ou qu'en tout cas on peut les contourner, passer en dessous ou au-dessus. Ce n'est pas l'idée que je me fais des attributions d'un comité et il est sûr que, cet après-midi, il fallait s'en tenir exactement au point. On ne nous a guère permis d'aborder des questions étrangères à l'objet même du projet de résolution et je suis d'avis qu'au comité, la façon de procéder sera identique. Nous aurons peu de latitude, en ce qui a trait à l'examen des autres problèmes.

Au cours de mes conversations avec les dirigeants des groupes de la Légion, il a été question de plusieurs problèmes et je suis convaincu que les questions dont le comité sera saisi ne sont pas les principales, en ce qui concerne les anciens combattants. Peut-être que certains s'y intéressent (cela ne fait aucun doute, je pense bien); mais il me semble que le Gouvernement élude une fois de plus les problèmes et ne tient pas compte des espoirs des anciens combattants et des organismes d'anciens combattants.

On a parlé aujourd'hui de certains problèmes importants et je ne saurais sans doute faire mieux que de dire, moi aussi, qu'on a omis de mentionner certains sujets de la plus haute importance. Ainsi, il y a les allocations aux anciens combattants qui, à notre avis, sont de beaucoup trop faibles pour satisfaire aux besoins des pensionnés de nos jours, compte tenu du coût de la vie. Je me suis entretenu avec un dirigeant qui retournait vers l'Ouest. Je ne me rappelle pas exactement son nom; je pense que c'était un M. Williams. Il m'a dit que l'une des choses qui ont été d'une grande aide pour les anciens combattants c'est qu'ils avaient pu acheter de la viande en conserve si bon marché sur la côte. Il m'a indiqué que c'était vraiment providentiel pour eux, car sa famille ne pouvait s'offrir de la viande fraîche; elle ne pouvait s'acheter de la viande de qualité et vivait donc de la denrée la meilleure marché qu'elle pouvait trouver. Il me semble qu'il s'agit là d'un problème très inquiétant; mais le Gouvernement ne semble aucunement songer à étudier la question. Je crains qu'il ne veuille à ce que les attributions du comité